



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026_010-DE



Conseil Communautaire du 2 février 2026

Objet : Modification de l'intérêt communautaire - voiries

Numéro de délibération : CC2026_010

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Fabien BRODU, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jérôme HILLAIRET, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Thierry EPLENIER, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Simone ROY, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Jacky RAUD
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Liliane BEGUE
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Patrick XICLUNA
Sylvain MARCHAL donne pouvoir à Monique CHEMINADE
Maurice PINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

Absents :

Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Alain BILLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE, Jean-Paul AUGUSTIN, Jacques ROUX, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Joël WICIAK, Christian GRATEREAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD,

Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Mathilde M
DELAUNAY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis G
Pierre TEXIER, Francine MINEAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, victor GEOFFROY, Jean-
Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 88

Votants : 95

Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Modification de l'intérêt communautaire

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026_010-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et L. 1321-3 relatifs à l'intérêt communautaire,

Vu la loi NOTRe en date de 7 août 2015,

Vu la loi engagement et proximité n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019,

Vu la délibération CC2024-116 du 18 décembre 2024 relative à la dernière modification des statuts,

Vu la délibération n°CC2025_139 du 8 décembre 2025, relative à la dernière modification de l'intérêt communautaire,

Considérant le travail entrepris depuis l'automne 2023, relatif à l'examen des compétences et des ressources de Vals de Saintonge Communauté, et les décisions prises en séance de travail non délibérative le 8 juillet 2024 avec les membres du conseil communautaire,

Considérant la réunion de travail avec les maires concernés le 11 juillet 2025,

Vu la délibération n°CC2025_105 du conseil communautaire en date du 6 octobre 2025 constatant que les biens suivants, mis à disposition par les communes sont inutilisés et ne sont plus nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes : école de Fontenet (fermeture en juillet 2024), école de La Vergne (fermeture en juillet 2024), école de Bignay (fermeture en juillet 2025), école d'Antezant (fermeture en juillet 2025), bâtiment de Contré (ex-école fermée avant la fusion), *Saint-Jean-d'Angély : voiries d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade,*

Vu la délibération de la ville de Saint-Jean-d'Angély du 11 décembre 2025 de désaffectation des voiries suivantes : voiries d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade,

Vu la délibération n°CC2026_009 du conseil communautaire en date du 2 février 2026 entérinant la désaffectation des biens cités ci-dessus, à Saint-Jean-d'Angély : voiries d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade,

Vu la délibération de la communauté de communes du canton de Loulay en date du 17 décembre 2013 relative aux voiries d'intérêt communautaire de la zone artisanale des Essarts à La-Croix-Comtesse

Considérant qu'une partie de la voirie communautaire de la zone artisanale des Essarts à La-Croix-Comtesse a été omise (chemin rural reliant la RD 150 à la voie communale 202) dans la rédaction de l'intérêt communautaire lors de la fusion et qu'il convient donc de réparer cette erreur matérielle,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, à la majorité qualifiée des membres, à la majorité qualifiée des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, à la majorité qualifiée des conseillers départementaux et à la majorité qualifiée des conseillers régionaux, de :

- d'approuver le retour à la ville de Saint-Jean-d'Angély des biens lui appartenant avec reprise des charges inhérentes : voiries d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade,
- d'entériner l'ajout de la voie de raccordement à la zone artisanale des Essarts à La-Croix-Comtesse : chemin rural reliant la RD 150 à la voie communale 202,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

La nouvelle version de l'intérêt communautaire, ci-annexée, sera notifiée aux communes.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 93
- Contre : 0
- Abstention : 2

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,